

<http://clg-saint-exupery-contres.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article1480>



Restaurant XXL pour Saint-Exupéry

- 7- LES MATIERES - 7.2 Sciences et Technologie - SVT -



Publication date: samedi 30 avril 2016

Copyright © Collège Saint-Exupéry CONTRES - Tous droits réservés

Servir 662 repas à autant de bouches affamées, dans un temps imparti, devenait quasi mission impossible pour Saint-Exupéry. Aux grands maux, les grands moyens : on agrandit.

Construit en 1968, le collège Saint-Exupéry à Contres a déjà fait l'objet d'une restructuration en 1994.

Il accueille 702 élèves. Les effectifs progressant, sa configuration nécessite un nouveau réaménagement. " *D'ici 2-3 ans, les effectifs devraient passer à 750 élèves. Il y a urgence à engager des travaux* ", explique David Fourrage, principal. Le restaurant scolaire va être agrandi. " *Avec 95 % de demi-pensionnaires pour 702 élèves, plus les personnels, nous avons atteint le maximum de notre capacité d'accueil. La salle comprend 220 places et trois services sont organisés. Impossible d'assurer plus de repas* ". Les cuisines feront aussi l'objet d'une réhabilitation et d'un redimensionnement pour plus de fonctionnalité. Les personnels ont été associés à la réflexion " *et les services du Conseil départemental se sont montrés exemplaires en terme d'écoute* ".

Les bâtiments ont de beaux restes, mais le " *rafraîchissement* " engagé fera faire à l'établissement " *un saut dans le XXIe siècle* ". Des travaux prétextes à repenser " *la cohérence architecturale et urbanistique du collège, entre les différents bâtiments et en terme d'image renvoyée* ".

Lancé en janvier 2016, le programme des travaux se poursuivra jusqu'au printemps 2017. Prioritaire, la nouvelle salle de restauration sera en service dès la rentrée 2016. La reconstruction de deux salles d'enseignement artistique et d'un foyer pour les élèves, la reconfiguration du local des enseignants et du CPE, l'embellissement des salles de classe et l'aménagement de la voie de circulation des bus avec la création d'un parvis, s'inscrivent dans la continuité. Ces travaux sont financés par le Conseil départemental à hauteur de 4,5 millions d'euros.

Article rédigé par Annette FLUNEAU et paru dans le supplément " La Nouvelle République de Loir-et-Cher " du vendredi 29 avril 2016.